

BOUGY-VILLARS



MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 02-2023

AU CONSEIL GENERAL

Demande de crédit de CHF 70'000.- pour la pose d'une couche de roulement sur la route Sus-Villars

AU CONSEIL GENERAL DE BOUGY-VILLARS,

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

## **1 Préambule**

Suite est faite au préavis no 3/99 concernant le quartier Sus-Villars. Celui-ci couvrait entre autre :

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 161'000.- pour la construction d'une route, l'équipement et l'abornement du quartier « Sus-Villars ».

### *Historique :*

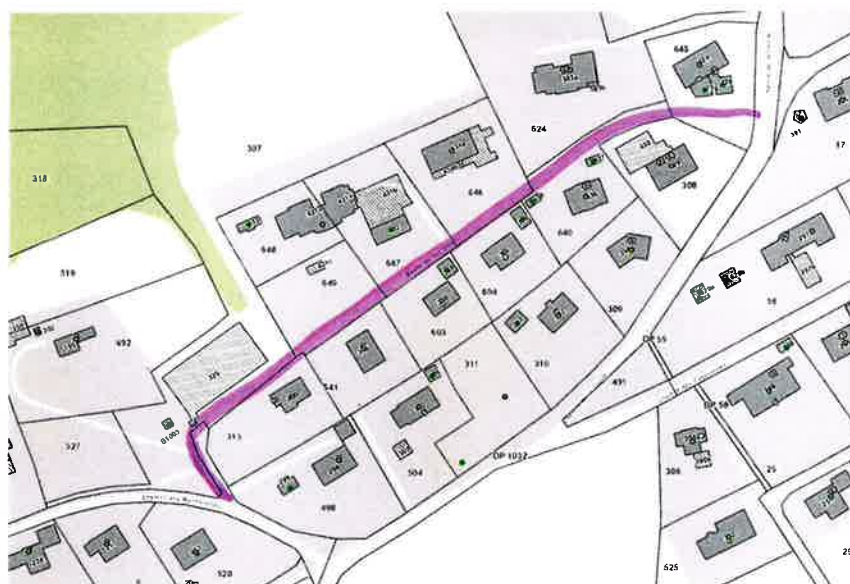
En 1995, La Municipalité s'est approchée des propriétaires voisins (Hoirie Blanchard) dans le but de chercher ensemble une solution optimisant le morcellement de la zone en y construisant une route commune de desserte et en l'équipant complètement.

Le tracé de la route devait se situer en amont de la limite entre les parcelles de l'hoirie et la parcelle communale. La Municipalité a été autorisée à vendre 300 m2 de terrain constructible communal.

A ce jour et pour une raison inconnue, la couche de roulement (tapis) n'a jamais été posée.

Le quartier étant entièrement construit, la Municipalité a décidé de finaliser les travaux de la route Sus-Villars, soit la pose du tapis bitumeux jusqu'au parking des Macherettes.

## **2 Situation**





### 3 Estimation des coûts

Les prix sont estimés suite à un appel d'offres.

Pos.	Description	Montant
	Déplacement machines, matériels et outillages	5'500.00
2	Mise en place et replis de signalisations	950.00
3	Rabottage pour façon de raccord, y compris chargement sur véhicule	1'500.00
4	Dégrappage de zone, y compris chargement sur véhicule	300.00
5	Préparations ponctuelles	
	Ouvrier de la construction	936.00
	Marteau compresseur	612.00
	pelle, y compris servant	1'050.00
6	Evacuation de matériaux bitumineux à la décharge, taxe comprise (cubé camion)	660.00
7	Nettoyage et encollage de la planie	3'640.00
8	Fourniture et pose main-machine d'un béton bitumineux à chaud type ACT 22 N pour purge, y compris compactage	1'160.00
9	Fourniture et pose main-machine d'un béton bitumineux à chaud type AC 1 IN, pour reprofilage, y compris compactage	5'800.00
10	Fourniture et pose à la machine d'un béton bitumineux à chaud type AC I IN ép. moyenne 30 mm, y compris compactage	22'100.00
1 1	PV pour pose à la main	490.00
12	Mise à niveau d'éléments en fonte	
	Vannes d'eau	1'275.00

	Regard	2'940.00
	Grille	2'795.00
	Gatic	350.00
13	Fourniture et pose d'un joint bitumineux 10/30	150.00
14	Façon de banquettes	3'750.00
15	Divers et imprévus	3'000.00
Total HT		58'958.00
Total TTC		63'497.75
Divers et imprévus 7%		4'444.85
<b>TOTAL arrondi</b>		<b>CHF 70'000.00</b>

#### **4 Financement**

Cet investissement sera financé par les liquidités courantes de la Commune.

L'amortissement comptable de cet investissement est prévu sur une durée de 10 ans par un prélèvement sur le compte sur le compte 9281.00 « Fonds investissements futurs et rénovation ».

#### **5 Frais de fonctionnement**

La pose d'une couche de roulement ne va pas générer de nouveaux frais annuels d'exploitation.

#### **6 Conclusion de la Municipalité**

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### CONCLUSIONS

LE CONSEIL GENERAL DE BOUGY-VILLARS,

Vu le préavis N° 02-2023 de la Municipalité du 09.05.2023,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

- 1. D'accorder un crédit de CHF 70'000.- pour la pose d'une couche de roulement sur la route Sus-Villars ;**
- 2. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par les liquidités courantes de la Commune ;**
- 3. D'autoriser la Municipalité à effectuer un amortissement linéaire sur 10 ans à partir du 31 décembre qui suit la fin des travaux ;**
- 4. D'autoriser un prélèvement comptable sur le compte 9281.00 « Fonds investissements futurs et rénovation », de manière linéaire sur 10 ans comme au point 3 ci-dessus.**

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 9 mai 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

  
Le Syndic  
Claude-Olivier Rosset



  
La Secrétaire  
Fabienne Aeby

Annexes :

Membre(s) de la Municipalité concerné : Mme Marie-Claude Liang, municipale